

## JUSTICE

Trop chère, trop lente, trop inégalitaire, notre Justice doit être dotée de plus de moyens et devenir un véritable troisième pouvoir.

### FAIRE DE LA JUSTICE UN RÉEL TROISIÈME POUVOIR, INDÉPENDANT ET RESPONSABLE

Pour ce faire, nous **séparerons réellement les magistrats en deux corps** correspondant au siège et au parquet. **Les magistrats du siège à la Cour de Cassation, les 1ers présidents de la Cour d'Appel, le président du TGI**, aujourd'hui nommés par le président de la République, seront désormais **désignés par l'Assemblée Nationale à une majorité de 3/5e** afin de garantir une plus grande **indépendance du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM)**.

Une plus grande indépendance implique la possibilité de **sanctionner plus sévèrement les magistrats**, notamment s'agissant des fautes disciplinaires. En outre, le **CSM** devra pouvoir **sanctionner les magistrats du parquet et saisir l'inspection des finances** (prérogatives réservées au ministre de la Justice). La responsabilité personnelle du juge pourra être engagée lors de manquements évidents à une obligation de prudence ou de diligence.

### ACCROÎTRE LES MOYENS

- **Augmenter le nombre de juges d'instruction** pour que chacun n'ait pas plus de 60 dossiers à traiter
- **Doubler, puis quadrupler l'aide juridictionnelle** et **porter de 32 à 40 euros l'unité de valeur** pour les missions des avocats pour rejoindre peu à peu le niveau de nos voisins anglais et allemands
- **Réfléchir à la fusion du judiciaire, l'administratif et du financier sous un ordre juridictionnel unique**
- **Simplifier les textes**. Il y en a beaucoup trop et ils sont souvent incompréhensibles au point que plus du tiers restent inappliqués

- Augmenter les moyens et les effectifs de la brigade financière afin de mener **une vraie lutte contre la grande délinquance financière et le blanchiment d'argent**
- **Augmenter la rémunération des auxiliaires de justice** (greffiers, experts, interprètes)

### UNE PROCÉDURE PÉNALE PLUS EFFICACE ET TRANSPARENTE

**Garantir l'accès au dossier** pour toute personne mise en examen et, afin de lutter plus efficacement contre la surpopulation carcérale, **limiter la détention provisoire à 6 mois** pour le correctionnel et **1 an** pour le criminel sauf en cas de terrorisme et de trafic de stupéfiants.

### RENDRE LES PRISONS PLUS HUMAINES

La situation des prisons est scandaleuse, elles sont devenues de véritables « **usines à récidive** », peuplée notamment **de mineurs non récidivistes, de sans-papiers, de grands malades**. **Les prisons doivent se vider de ces personnes qui n'ont rien à y faire**. Par ailleurs, elle doit devenir un lieu où tout en purgeant sa peine, le détenu **trouve l'opportunité de revenir à la société**. Nous créerons des quartiers pour les peines courtes afin que les **petits délinquants ne soient pas mélangés avec les autres**. **Les conditions sanitaires doivent être améliorées afin de préserver l'intimité** des individus.

### PEINES DE SUBSTITUTION ET RÉPARATION PÉNALE

Pour contrer la récidive, promouvoir et mieux encadrer **la réparation pénale** pour les petits délinquants afin qu'ils évitent la prison.

Le véritable renouveau judiciaire doit **mettre l'humain au centre de la justice**. Pour ce faire, nous organiserons des états généraux de la justice conviant professionnels et citoyens.